

INFORMATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT DURABLE

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF

A. RÉSUMÉ

Ce Produit Financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des produits financiers sous-jacents respectant des process ESG. Pour cela les fonds sous-jacents devront vérifier les caractéristiques suivantes :

- Pour 50 % minimum de l'actif net, des OPC classés article 9, ou 8 SFDR présentant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières supérieur à 70% de leur actif net ;
- Pour 50 % maximum de l'actif net, des OPC classés article 6 SFDR et/ou article 8 SFDR ayant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières inférieur à 70% de leur actif net;

B. OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le fonds ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Les caractéristiques environnementales et sociales du produit financier sont décrites au point A.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon de placement d'au minimum 5 ans, une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,50 % pour la part FS-C, à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,30 % pour la part R-C et à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,10 % pour la part RM-C.

L'objectif de rendement du Fonds sera recherché avec un objectif de volatilité cible moyenne annuelle ex post compris entre 2 % et 5 % par an.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

- Pour 50 % minimum de l'actif net, des OPC classés article 9, ou 8 SFDR présentant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières supérieur à 70% de leur actif net ;
- Pour 50 % maximum de l'actif net, des OPC classés article 6 SFDR et/ou article 8 SFDR ayant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières inférieur à 70% de leur actif net;

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Le dispositif de contrôle interne de Sienna Gestion comprend plusieurs niveaux : le premier niveau assuré par les équipes opérationnelles et le 2ème niveau par les équipes de contrôle des risques et de la conformité. Les

équipes de contrôles de 2nd niveau sont indépendantes des équipes opérationnelles et sont rattachées à la direction des Risques et de la Conformité de Sienna Gestion.

Le dispositif de contrôle interne de Sienna Gestion vise à s'assurer que les fonds sous-jacents répondent bien aux critères définis dans le questionnaire et sont donc éligibles à l'actif du Fonds.

G. MÉTHODES

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les caractéristiques ESG des fonds sous-jacents.

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Sienna Gestion analyse l'éligibilité d'un fonds sous-jacent à l'actif du portefeuille. La société de gestion cherche à déterminer la méthodologie d'analyse ESG et d'utilisation de la donnée mise en œuvre par ces derniers.

I. LIMITES DES MÉTHODOLOGIES ET DES DONNÉES

Sienna Gestion identifie 3 limites principales aux méthodes et aux données utilisés :

- La temporalité : décalage temporel entre la publication des informations extra-financières et l'intégration dans l'analyse ESG des émetteurs au niveau des sous-jacents.
- L'hétérogénéité des méthodologies d'analyse extra-financières des agences utilisées par les sous-jacents.
- La fiabilité des méthodes d'estimation des indicateurs quantitatifs par les agences.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

Ce produit financier investi, à tout moment, au moins 50% de son actif net dans des fonds sous-jacents respectant un process ESG tel que décrit dans la première question de cette fiche. Pour cela le respect des critères décrits sont vérifiés au niveau des produits sous-jacents avant investissement via un questionnaire ESG.

Les 50% restants comprennent des liquidités et les fonds sous-jacents ne respectant pas l'intégralité du processus décrit précédemment. Ces fonds sous-jacents correspondent à des approches réduites AMF.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Sienna Gestion possède une démarche d'engagement spécifique pour les fonds de fonds dans le but d'influencer les gestionnaires des fonds sous-jacents vers de meilleures pratiques ESG, et l'application de politiques d'exclusions sectorielles plus robustes et précises.

Sienna Gestion considère que ce dialogue doit être un sujet concret, en complément du questionnaire ESG.

L. INDICATEUR DE RÉFÉRENCE CHOISI

L'indice de référence est un indice de marché large.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com